

Ille-et-Vilaine. Un Anglais soupçonné d'avoir tué et brûlé son épouse

Un Anglais installé depuis une douzaine d'années en Bretagne, au Châtelier (35), est soupçonné d'avoir tué accidentellement sa femme puis d'avoir brûlé son corps. Selon les premiers éléments de l'enquête, les époux ont eu « une dispute violente alors qu'ils étaient tous deux alcoolisés », au cours de laquelle la femme serait décédée, dans la nuit de vendredi à samedi, a déclaré Catherine Denis, adjointe au procureur de Rennes.

Il voulait construire un mausolée

L'homme, âgé de 55 ans et originaire de Manchester (Grande-Bretagne), a expliqué avoir ensuite entrepris « de brûler le corps » de sa femme de 49 ans à l'extérieur de la demeure et « avoir mis les cendres dans du ciment ». Le suspect, qui s'est présenté comme un ancien entrepreneur en maçonnerie, « a affirmé avoir voulu construire une sorte de mausolée avec ce ciment pour respecter un

pacte conclu avec son épouse », a précisé la magistrate. Toutefois, « il semble que le décès soit accidentel », a-t-elle souligné.

Des restes qui pourraient être des restes humains ont été retrouvés sur place mais n'ont pas encore été formellement identifiés. Le suspect a été déféré, hier, au parquet de Rennes, qui a requis une mise en examen pour « meurtre aggravé » ainsi qu'un mandat de dépôt. L'homme et la femme, qui avaient trois grands enfants, résidaient dans un vaste domaine au Châtelier, « qu'ils restauraient pour y installer des gîtes et peut-être un golf », selon le parquet qui a ajouté que le couple vivait du produit la vente de biens en Angleterre et « semblait connaître des difficultés financières depuis quelque temps, sur fond d'alcool ».

Le suspect, présenté comme « très coopératif » par les enquêteurs, a appelé ses enfants samedi après-midi pour les informer de son geste. Ceux-ci ont aussitôt alerté la gendarmerie.

Mediator. La demande d'expertise médicale renvoyée à lundi

Le Mediator, ce médicament anti-douleur également utilisé comme coupe-faim, aujourd'hui retiré du marché, était à nouveau devant le tribunal des référés de Brest, hier après-midi. On se souvient que le laboratoire Servier avait obtenu gain de cause contre l'éditeur Dialogues.fr, le 7 juin, sur la question du titre de l'ouvrage du Dr Irène Frachon consacré à l'enquête bretonne sur le Mediator. L'éditeur avait dû supprimer son sous-titre qui s'interrogeait sur le nombre de victimes décédées d'une atteinte des valves cardiaques à la suite de la prise de ce médicament. L'affaire sera examinée en appel le 30 novembre.

Hier, M^e Charles Joseph-Oudin demandait en référé une expertise médicale pour sa cliente bretonne, dans le but de faire établir que l'atteinte des valves cardiaques dont

elle souffre est bien due à la prise de Mediator (notre édition du 31 mai). L'avocat de la victime, M^e Charles Joseph-Oudin, souhaitait que sa demande d'expertise médicale soit examinée ce jour, tandis que M^e Bazire correspondant à Brest de l'avocate du laboratoire Servier demandait un renvoi.

Le président Jacques Stoll, qui avait condamné Dialogues.fr à modifier son sous-titre, a décidé, hier, de renvoyer l'examen de la demande d'expertise médicale à la semaine prochaine en annonçant qu'il ne siègerait pas et serait remplacé. Démarche rare pour un magistrat, il a expliqué : « Pour que personne ne doute de mon impartialité, je ne statuerai plus dans ce dossier médiatique ».

Catherine Le Guen

LE FAOU. UN CAMION EN TRAVERS DE LA RN 165

« Hier, à 3 h, du matin, le chauffeur d'un camion s'est assoupi au volant de son véhicule », selon la brigade motorisée du peloton autoroutier, basée à Châteaulin. L'engin a heurté la glissière de sécurité, l'endommageant sur une bonne vingtaine de mètres. Quant à la remorque, elle s'est mise en travers de la route, empêchant toute circulation. Aucun blessé n'est à déplorer. Mais les dégâts et les nombreux litres de gazole déversés sur la chaussée ont contraint les véhicules à circuler sur une seule voie.

VALLÉE DES SAINTS. SIX NOUVELLES STATUES INSTALLÉES

Hier midi, à Carnoët (22), c'est sous une météo épouvantable et devant les caméras de France 3 (qui lançait officiellement en Bretagne sa nouvelle émission « Direct chez vous ») que les six nouvelles statues-menhirs de la Vallée des Saints ont rejoint leur socle de gra-



nit. Ce premier chantier, qui en préfigure d'autres (quatre nouvelles sculptures - saint Clair, saint Hervé, saint Cado et saint Maudez - sont financées, neuf autres sont en cours de financement) ouvre la voie à un parc appelé à réunir un millier de pièces d'ici 25 ans. Voir la vidéo sur www.letelegramme.com (Photo Arnaud Morvan)

NANTES. LA VILLE CONDAMNÉE À INDEMNISER DES ROMS EXPULSÉS

Le tribunal de grande instance de Nantes a condamné, hier, la ville de Nantes à indemniser 29 Roms qui avaient été expulsés en avril dernier de l'un de ses terrains en raison d'une irrégularité dans la procédure d'expulsion. Chacun des 29 Roms concernés touchera 300 €.

Guilligomarc'h. Une femme tuée de cinq balles

Une femme âgée de 37 ans a été tuée par balle, dimanche soir, à son domicile de Guilligomarc'h. L'auteur présumé des coups de feu, son mari avec qui elle était en instance de divorce, s'est rendu à la gendarmerie.

C'est devant le pavillon familial où le couple s'était installé voici sept ans que le drame s'est noué, dimanche soir.



Photo J.G.



C'est un drame passionnel qui a coûté la vie, dimanche soir, à une habitante de Guilligomarc'h. Eleina Thomsen, 37 ans, a été tuée par balles, à son domicile. Son mari, avec qui elle était en instance de divorce, est l'auteur présumé des faits.

Vers 18 h 15, celui-ci vient déposer les enfants du couple (un garçon âgé de 4 ans et une fillette âgée de 6 ans) chez sa femme après en avoir eu la garde pour le week-end. Il a un bref échange

verbal avec elle. Puis, trois coups de feu sont tirés en direction de la femme, à l'aide d'un pistolet 38 special. Eleina Thomsen s'écroule alors sur la pelouse du pavillon, où elle vivait avec ses deux enfants. Présent sur les lieux en compagnie de ses trois enfants, le nouvel ami de la victime aurait également été menacé. Avant de s'enfuir, l'auteur présumé des faits serait revenu sur ses pas. Plusieurs coups de feu ont encore été tirés sur le corps de sa femme, alors à terre.

L'homme se livre aux gendarmes

Le mari de la victime s'est ensuite rendu, de lui-même, à la gendarmerie d'Arzano après avoir téléphoné à un ami puis à la famille. Le meurtrier présumé a alors été placé en garde à vue à la gendar-

merie de Quimperlé. Les cinq enfants et l'homme, témoins de la scène, ont, eux, été hospitalisés et devraient bénéficier de soins psychologiques.

Originaire des Iles Féroé, Eleina Thomsen s'était installée il y a sept ans avec son mari dans un pavillon situé au lieu-dit Nilizic. Depuis près d'un an, l'homme, âgé de 38 ans, chef de quai sur le port de Brest, avait quitté le domicile familial pour partir vivre à Hanvec, dans la région de Landerneau. La femme, employée d'une entreprise de mareaire située sur le port de Kéroman, à Lorient, avait depuis refait sa vie avec un autre homme. Durant le week-end, ses enfants avaient confirmé à leur père que leur mère fréquentait « quelqu'un de très bien », ce qu'il n'aurait pas supporté.

L'information judiciaire qui

devrait être ouverte aujourd'hui par le parquet de Brest devra déterminer s'il y a eu préméditation.

Une arme achetée en Suisse

Selon le procureur de la République de Quimper, « l'arme a été achetée en Suisse au mois de juin dernier. L'homme s'est arrêté dimanche sur la route entre Hanvec et Guilligomarc'h afin de charger le barillet de six cartouches ». On ignore encore si l'auteur présumé des faits était autorisé à détenir cette arme. Certains voisins soulignaient, hier, que « la femme se sentait menacée depuis quelque temps par son mari et pensait même porter plainte auprès de la gendarmerie ».

Joseph Grass

Fête de la Carte U

Mardi 7 et jeudi 9 septembre 2010

X2

+ DE POINTS ACHATS*

SUPER U express

*Seuls les Points Achat cumulés ces jours-là sont doublés. Hors Produits Point Bonus.